

Partie 3

RENTES, PENSIONS, ALLOCATIONS

AVANT-PROPOS 30

RENTES, PENSIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Synthèse 30
Historique sur 10 ans 31
Carte du monde 32

PENSIONS DE VIEILLESSE

Focus sur les 50 premiers pays de résidence 33
Historique sur 10 ans 36

ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Focus sur les 50 premiers pays de résidence 37
Historique sur 10 ans 39

RENTES D'AT-MP

Focus sur les 25 premiers pays de résidence 40
Historique sur 10 ans 41

PENSIONS D'INVALIDITÉ

Focus sur les 25 premiers pays de résidence 42
Historique sur 10 ans 45

CAPITAUX DÉCÈS

**Focus sur les 20 premiers pays de résidence
et historique sur 10 ans** 44



AVANT-PROPOS

Les rentes, pensions et allocations détaillées dans ce chapitre correspondent aux montants réellement versés au cours de l'année 2022 (nets de cotisations et de C.S.G., et nets d'impôts, sauf les rentes d'AT-MP et les capitaux décès qui sont exonérés de tous prélèvements sociaux et d'impôt) par les organismes français de sécurité sociale, et non les montants dus au titre de 2022. Toutefois, pour les pensions de vieillesse, la Cnav utilise désormais, pour produire ses statistiques, une méthode basée sur les droits ouverts au 31 décembre. Ainsi, il ne s'agit plus de données comptables (versements tenant compte des indus, rappels, acomptes ou annulations), mais de montants calculés à partir de la validité des droits des pensionnés.

En ce qui concerne les effectifs, il s'agit du nombre de bénéficiaires différents ayant un droit ouvert au 31 décembre 2022 (titulaires d'une rente d'AT-MP, d'une pension d'invalidité ou d'une allocation de retraite complémentaire) ou ayant perçu une prestation en 2022 (capital décès ou allocation de veuvage). Cependant, s'agissant plus particulièrement des pensions de vieillesse, le « nombre » s'entend comme étant celui des droits en cours de validité au 31 décembre. En effet, l'assuré qui a cotisé à plusieurs régimes de retraite au cours de son parcours professionnel bénéficie du versement d'une pension par chacun de ces régimes (il est appelé polypensionné et est alors compté plusieurs fois).

Ces rentes, pensions et allocations dues par la France à des bénéficiaires résidant à l'étranger sont versées directement aux intéressés par les institutions françaises débitrices, à l'exception du Gabon et du Mali.

En effet, pour le Gabon, s'agissant des rentes d'accidents du travail, des pensions d'invalidité et des pensions de vieillesse, et pour le Mali, uniquement en matière de pensions de vieillesse, les paiements sont effectués aux bénéficiaires par l'intermédiaire de l'organisme de liaison du pays de résidence.

En outre, quel que soit son pays de résidence hors de France, le titulaire d'une prestation peut demander que cette dernière soit versée sur un compte bancaire en France ou à l'étranger.

Les statistiques qui suivent sont présentées en cinq sous-parties : les pensions de vieillesse, les allocations de retraite complémentaires, les rentes d'AT-MP, les pensions d'invalidité et les capitaux décès. Dans chacune de ces sous-parties sont affichées les données des 20, 25 ou 50 principaux pays de résidence des assurés.

Enfin, les nombres et montants 2022 des allocations de veuvage sont intégrés à la synthèse générale de la présente partie. Cependant, ces données, qui sont collectées principalement auprès du régime général, ne font pas l'objet cette année d'une sous-partie du fait de leur caractère non exhaustif.

LES RENTES, PENSIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES

AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Synthèse

Zones de résidence	Montant (€)				%
	Pensions de vieillesse ¹	Allocations de retraite complémentaire ¹	Autres prestations ²	Total	
Pays de l'UE-EEE-Suisse	2 498 839 352	1 085 523 789	101 338 348	3 685 701 489	50%
Pays avec accords bilatéraux	2 426 144 119	887 887 401	64 632 516	3 378 664 036	46%
Pays sans accords bilatéraux	168 553 239	100 655 855	3 240 266	272 449 360	4%
TOTAL 2022	5 093 536 709	2 074 067 045	169 211 130	7 336 814 884	100%
TOTAL 2021	4 347 479 359	2 011 895 530	171 745 469	6 531 120 358	
% d'évolution	17,2%	3,1%	-1,5%	12,3%	

¹ Ces prestations intègrent en 2022, pour la 1^{ère} fois, les chiffres des régimes de la fonction publique d'État et de l'Ircantec.

² Rentes d'AT-MP, pensions d'invalidité, allocations de veuvage et capitaux décès.

Pour information, en 2022, la Cnav n'a pas été en mesure de communiquer ses données en matière d'allocations veuvage.

Chiffres clés 2022

7,34 Md€

de rentes, pensions et allocations ont été versés par la France à ses assurés qui résident à l'étranger.

+12,3%

de prestations servies en comparaison de l'année précédente. Cette évolution est toutefois à nuancer du fait de l'intégration, pour la 1^{ère} fois, des données relatives aux pensions publiques. À périmètre constant, la hausse n'est plus que de 2,9%.

50%

des prestations ont été exportées dans les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. Plus en détails, les trois premiers pays de résidence des assurés (Algérie, Portugal et Espagne) ont reçu 50% des paiements de la France et les trois suivants (Maroc, Belgique et Italie) 16%.

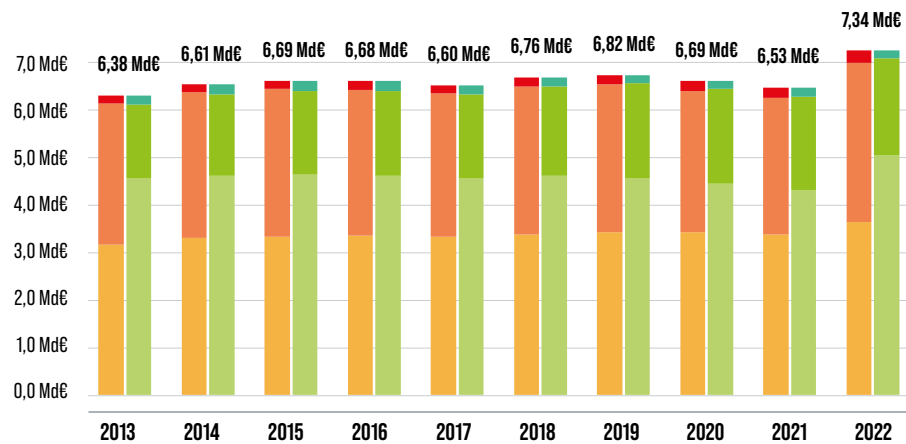
98%

des paiements français à l'étranger ont concerné le poste de la retraite et 70% les seules pensions de base.

LES RENTES, PENSIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

historique sur 10 ans

+15% de rentes, pensions et allocations (montant) sur la décennie



■ Pays de l'UE-EEE-Suisse
 ■ Pays avec accords bilatéraux
 ■ Pays sans accords bilatéraux
■ Pensions de vieillesse¹
■ Allocations de retraite complémentaire¹
■ Autres prestations²

¹ Ces prestations intègrent en 2022, pour la 1^{ère} fois, les chiffres des régimes de la fonction publique d'État et de l'Ircantec.

² Rentes d'AT-MP, pensions d'invalidité, allocations de veuvage et capitaux décès.



BON À SAVOIR

L'évolution sur dix ans des paiements français à l'étranger est difficile à appréhender du fait notamment de quatre ruptures de séries importantes :

- 2014 : homogénéisation des systèmes de collecte d'information à l'Agirc-Arrco qui a permis d'améliorer la complétude de l'indicateur sur les montants versés ;
- 2018 : refonte du système d'information de l'Agirc-Arrco qui a permis un saut qualitatif ;
- 2021 et 2022 : élargissement du périmètre de la collecte statistique aux données des régimes des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière et de l'Ircantec. À périmètre constant, la hausse n'est que de 4% en dix ans.

Par ailleurs, il est important de noter que les pensions de retraite et d'invalidité font l'objet chaque année d'une revalorisation basée sur l'évolution des prix à la consommation. En 2022, pour les pensions de retraite, cette revalorisation a été de +1,1% en janvier et de +4,0% en juillet.

Si l'on raisonne à présent en termes de droits ouverts et non plus de montants versés, on constate que le flux des prestations à l'étranger est en recul depuis plusieurs années, du fait notamment du déclin démographique des populations d'assurés vivant dans les pays avec un passé migratoire ancien avec la France, à savoir l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Portugal, l'Espagne et l'Italie, et qui ont donc des âges moyens élevés. En annulant l'effet à la hausse induit par l'élargissement de la collecte en 2022, la comparaison des données des exercices 2021 et 2022 montre ainsi que dans ces six pays les droits ouverts ont reculé de 3%, soit -51 000 droits ouverts.

Enfin, sur la décennie, la répartition des paiements français, par zone de résidence des assurés et par type de prestations, est restée stable :

- les pays qui appliquent les règlements européens de coordination représentent entre 50% et 52% de ces paiements, les pays liés à la France par des accords bilatéraux entre 45% et 47% et les pays sans accords bilatéraux entre 3% et 4% ;
- le poste relatif à la retraite (pension de vieillesse + allocation de retraite complémentaire) équivaut à 97% ou 98% des paiements français.

LES RENTES, PENSIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Carte du monde 2022

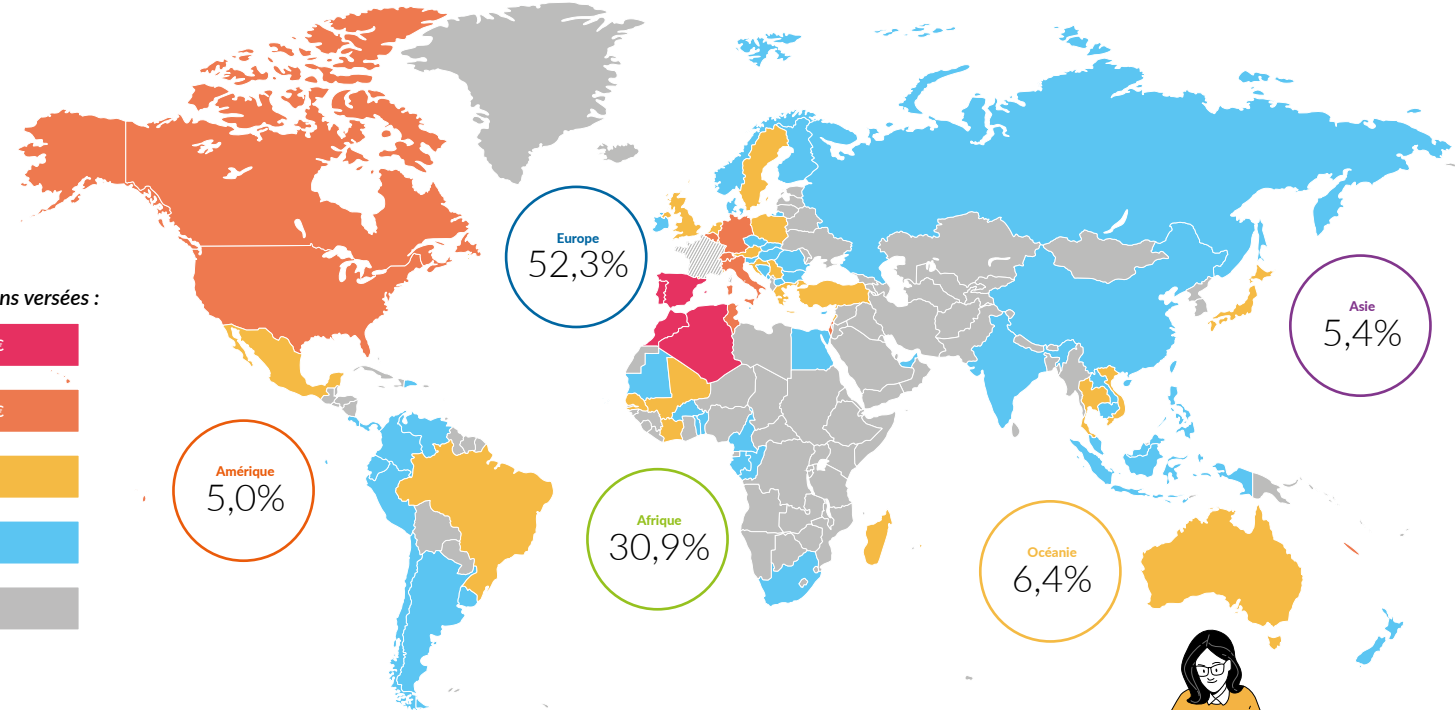
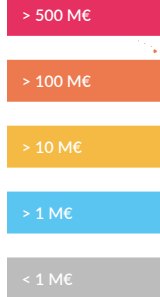
7,34 milliards d'euros

de rentes, pensions et allocations ont été versées par la France à ses assurés qui résident à l'étranger.

+12,3% par rapport à 2021

Important : l'exercice 2022 intègre pour la 1^{ère} fois les données retraite des régimes des fonctionnaires d'État et de l'Ircantec, soit un apport d'environ 613 M€. En excluant ces nouvelles données, l'évolution annuelle serait de **+2,9%**.

Prestations versées :



CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ANNÉE 2022

L'Europe, 1^{er} continent de résidence des assurés français vivant à l'étranger

52% des paiements français à l'étranger, soit 3,8 milliards d'euros, ont été servis en Europe. Ces flux financiers européens ont été dirigés à plus de 95% dans les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. Notamment, le Portugal et l'Espagne, en raison de leurs liens historiques avec la France en matière d'immigration du travail, ont reçu plus de 60% de ces paiements en Europe. En dehors de la zone des règlements européens, Monaco et la Serbie sont les deux premiers pays de résidence des assurés français en Europe (respectivement, en 8^{ème} et 10^{ème} positions). Ces deux pays ont signé une convention bilatérale de sécurité sociale avec la France. Enfin, parmi les pays sans accords de sécurité sociale avec la France, la Russie est le premier pays de résidence (30^{ème} position).

L'Afrique, 2^{ème} continent de résidence

31% des paiements français à l'étranger, soit 2,3 milliards d'euros, ont été transférés en Afrique. Les pays du Maghreb, en raison de leurs liens historiques avec la France en matière d'immigration du travail, ont reçu à eux seuls plus de 90% du flux financier africain (60% pour l'Algérie, 23% pour le Maroc et 9% pour la Tunisie). L'Algérie est même le premier pays de résidence des assurés français à l'étranger, tous continents confondus, avec près de 20% des paiements de la France. Le Sénégal, 4^{ème} pays de résidence africain, a reçu un peu moins de 3% des transferts financiers de la France en Afrique et l'Ile Maurice est le seul pays du continent, sans accord bilatéral signé avec la France, à intégrer le top 10 (6^{ème} rang).

L'Océanie, l'Asie (dont Proche-Moyen Orient) et l'Amérique, un groupe homogène de continents de résidence

Entre 5% et 7% des paiements français à l'étranger, soit un total cumulé de 1,23 milliard d'euros, ont été transférés dans ces trois continents. En Océanie, l'importance des paiements exportés par la France, au regard du nombre de ses habitants, s'explique par la forte présence des assurés français dans les territoires d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. Ces deux territoires représentent près de 95% du flux financier océanien. L'Australie, sans accord bilatéral signé avec la France, arrive en 3^{ème} position et représente un peu moins de 5% de ce flux. En Asie, Israël se détache particulièrement des autres pays du continent puisqu'il a reçu près de 45% du flux financier asiatique (la Turquie, qui occupe le 2^{ème} rang, n'en a perçu que 15%). De nombreux assurés français partent en effet résider en Israël, notamment au moment de leur retraite. Parmi les cinq premiers pays asiatiques de résidence, deux sont non signataires d'un accord bilatéral avec la France (Thaïlande et Liban, aux 3^{ème} et 5^{ème} rangs). Enfin, en Amérique, les États-Unis et le Canada ont reçu à eux-seuls près de 70% du flux financier américain (34% pour les USA et 30% pour le Canada). Le premier pays de résidence sans accord bilatéral est l'île de Saint-Martin qui se positionne au 4^{ème} rang, suivi du Mexique au 6^{ème} rang.

Soins remboursés et indemnités journalières
Prestations familiales
Rentés, pensions, allocations
Flux financiers étranger > France
Assurance chômage
Travail détaché
Mouvements migratoires

LES PENSIONS DE VIEILLESSE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Le montant de la **pension de vieillesse** dépend de la durée d'assurance, du salaire annuel de base, de l'âge de l'assuré au moment de la liquidation de sa pension. On distingue la pension de vieillesse (droit propre) versée au retraité et la pension de réversion (droit dérivé) qui est versée, sous certaines conditions, au conjoint et/ou ex-conjoint(s) survivant(s) et dont le montant correspond à une quotité de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé.

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (1/2)

Rang	Pays ou zones de résidence	Pension de vieillesse		Pension de réversion		TOTAL			dont pensions au titre des accords internationaux			
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Variation 2022/2021	Nombre*	Montant (€)		
1	Algérie	148 268	460 703 360	218 205	637 558 712	366 473	1 098 262 071	↘	1 178	0,3%	1 955 382	0,2%
2	Espagne	225 162	607 367 773	84 017	156 471 200	309 179	763 838 973	↘	108 738	35,2%	213 131 809	27,9%
3	Portugal	156 635	732 585 797	56 606	165 809 954	213 241	898 395 750	↘	81 725	38,3%	299 319 121	33,3%
4	Maroc	41 836	212 533 768	55 776	162 884 061	97 612	375 417 830	↗	932	1,0%	3 191 494	0,9%
5	Italie	57 402	141 720 240	33 430	66 587 727	90 832	208 307 967	↘	30 480	33,6%	57 235 752	27,5%
6	Belgique	47 068	198 601 990	16 359	43 164 127	63 427	241 766 117	↘	25 826	40,7%	74 842 739	31,0%
7	Allemagne	42 152	108 909 664	11 915	22 499 881	54 067	131 409 545	↗	29 743	55,0%	52 047 535	39,6%
8	Tunisie	22 915	90 890 659	21 853	63 917 219	44 768	154 807 877	↗	2 604	5,8%	4 912 512	3,2%
9	Suisse	22 974	92 047 487	1 383	5 374 848	24 357	97 422 335	↗	14 093	57,9%	39 398 801	40,4%
10	Turquie	10 625	29 495 255	6 328	15 529 152	16 953	45 024 406	↗	209	1,2%	297 981	0,7%
11	États-Unis	12 177	62 026 735	1 068	4 464 298	13 245	66 491 033	↗	419	3,2%	1 276 104	1,9%
12	Israël	11 303	98 173 195	1 599	8 457 172	12 902	106 630 366	↗	875	6,8%	3 181 010	3,0%
13	Serbie	8 505	25 424 839	4 222	9 324 625	12 727	34 749 464	↘	3 127	24,6%	5 318 179	15,3%
14	Québec	10 753	34 271 608	1 252	3 446 322	12 005	37 717 929	↘	3 303	27,5%	9 952 862	26,4%
15	Royaume-Uni	10 503	35 678 403	680	2 549 647	11 183	38 228 050	↗	6 969	62,3%	17 218 459	45,0%
16	Sénégal	4 540	25 768 944	4 358	14 730 656	8 898	40 499 600	↗	37	0,4%	231 921	0,6%
17	Canada	6 743	33 054 632	1 334	3 994 243	8 077	37 048 875	↗	403	5,0%	857 906	2,3%
18	Nouvelle-Calédonie	6 361	96 489 363	916	9 081 140	7 277	105 570 503	↗	1 163	16,0%	4 210 952	4,0%
19	Polynésie française	6 018	162 173 292	916	12 674 824	6 934	174 848 115	↗	468	6,7%	2 116 069	1,2%
20	Luxembourg	5 109	27 615 146	768	2 458 781	5 877	30 073 927	↗	2 973	50,6%	10 812 737	36,0%
21	Pologne	3 760	12 532 375	1 775	3 882 058	5 535	16 414 433	↗	2 469	44,6%	6 022 636	36,7%
22	Mali	3 110	7 464 960	2 013	6 792 129	5 123	14 257 089	↗	3	0,1%	7 058	0,0%
23	Pays-Bas	4 201	10 262 914	406	1 201 320	4 607	11 464 235	↗	3 050	66,2%	6 114 818	53,3%
24	Australie	3 816	12 520 532	515	1 589 559	4 331	14 110 091	↗	201	4,6%	476 419	3,4%
25	Thaïlande	2 682	33 182 767	224	1 154 680	2 906	34 337 448	↗	196	6,7%	1 121 019	3,3%
26	Saint-Martin	2 633	21 422 501	241	1 023 283	2 874	22 445 784	↗	12	0,4%	78 408	0,3%
27	Japon	2 673	9 038 224	149	413 817	2 822	9 452 041	↗	1 161	41,1%	2 357 019	24,9%

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.



BON À SAVOIR (1/2)

Deux types de pensions de vieillesse sont à distinguer :

- **les pensions au titre de la législation nationale** lorsque la liquidation du droit de l'assuré se fait au titre de la seule législation française de sécurité sociale, généralement parce qu'il a seulement travaillé en France ;
- **les pensions au titre des accords internationaux** lorsque la liquidation de ce droit se fait au titre de la législation française et d'une ou plusieurs autres législations nationales, en application des accords internationaux de sécurité sociale qui prévoient une telle coordination.

En effet, les règles de la coordination permettent de prendre en compte, au moment de la liquidation de la pension, les périodes d'assurance accomplies dans un autre État comme si elles avaient été effectuées en France.

Le calcul de la pension française au titre des accords internationaux s'effectue en deux étapes :

- en totalisant dans un premier temps les trimestres d'assurance retraite validés en France et dans les pays d'affiliation appliquant les règlements européens de coordination ou liés à la France par une convention bilatérale de sécurité sociale ;
- en proratisant dans un second temps le montant de la pension initialement obtenu par cette totalisation en tenant compte uniquement des trimestres validés en France.

Cette méthode permet de neutraliser partiellement ou totalement l'effet négatif lié à l'incomplétude de la durée d'assurance.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (2/2)

Rang	Pays ou zones de résidence	Pension de vieillesse		Pension de réversion		TOTAL			dont pensions au titre des accords internationaux			
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Variation 2022/2021	Nombre*	Montant (€)		
28	Croatie	1 925	6 621 476	829	1 933 236	2 754	8 554 712	↗	806	29,3%	1 859 925	21,7%
29	Autriche	2 303	8 164 444	323	993 191	2 626	9 157 635	↗	1 620	61,7%	2 917 529	31,9%
30	Grèce	2 057	9 131 704	444	1 513 754	2 501	10 645 458	↗	982	39,3%	2 231 782	21,0%
31	Monaco	2 051	12 477 678	324	1 509 229	2 375	13 986 907	↗	61	2,6%	327 111	2,3%
32	Mauritanie	955	2 910 984	1 402	3 199 424	2 357	6 110 408	↗	6	0,3%	12 345	0,2%
33	Madagascar	1 766	20 355 304	307	1 383 049	2 073	21 738 353	↗	44	2,1%	315 846	1,5%
34	Ile Maurice	1 669	15 300 320	351	1 440 032	2 020	16 740 353	↗	62	3,1%	414 365	2,5%
35	Suède	1 859	5 287 621	90	284 765	1 949	5 572 386	↗	1 411	72,4%	3 325 256	59,7%
36	Brésil	1 307	11 383 735	381	1 816 842	1 688	13 200 577	↗	99	5,9%	514 831	3,9%
37	Bosnie-Herzégovine	1 080	2 009 086	567	1 013 262	1 647	3 022 347	↘	594	36,1%	770 150	25,5%
38	Andorre	1 050	10 040 590	157	636 355	1 207	10 676 945	↗	211	17,5%	767 674	7,2%
39	Macédoine du Nord	718	1 206 755	318	556 059	1 036	1 762 814	↘	310	29,9%	348 027	19,7%
40	Mexique	758	7 672 710	184	1 071 278	942	8 743 988	↗	32	3,4%	140 266	1,6%
41	Liban	808	5 723 298	101	451 345	909	6 174 643	↗	12	1,3%	53 988	0,9%
42	Côte d'Ivoire	729	6 170 583	104	578 731	833	6 749 313	↗	12	1,4%	76 782	1,1%
43	Chili	705	4 735 678	125	627 889	830	5 363 567	↗	73	8,8%	252 157	4,7%
44	Roumanie	701	4 055 289	109	365 400	810	4 420 689	↗	329	40,6%	1 087 030	24,6%
45	Danemark	767	2 318 221	36	108 003	803	2 426 223	↗	530	66,0%	1 183 170	48,8%
46	Cameroun	644	4 273 966	102	314 377	746	4 588 343	↗	6	0,8%	52 273	1,1%
47	Argentine	510	3 536 446	189	762 978	699	4 299 424	↗	31	4,4%	132 181	3,1%
48	Hongrie	560	3 590 294	120	404 547	680	3 994 841	↗	271	39,9%	889 781	22,3%
49	Saint-Pierre-et-Miquelon	552	12 807 597	126	1 506 210	678	14 313 808	↗	7	1,0%	16 659	0,1%
50	Vietnam	576	6 333 210	98	507 797	674	6 841 007	↗	26	3,9%	142 689	2,1%
	Autres pays de résidence	11 211	77 450 353	1 892	7 023 862	13 103	84 474 215	↗	13 103	21,4%	84 474 215	10,4%
	Pays non distingués	288	7 630 302	315	3 355 597	603	10 985 899	↗	603	0,2%	10 985 899	0,0%
	Total 2022	917 473	3 633 144 064	537 302	1 460 392 645	1 454 775	5 093 536 709		343 598	23,6%	930 978 635	18,3%
	Total 2021	923 224	3 013 609 205	532 526	1 333 870 154	1 455 750	4 347 479 359		327 963	22,5%	788 507 899	18,1%
	% d'évolution	-0,6%	20,6%	0,9%	9,5%	-0,1%	17,2%					

Nouveauté 2022 : la partie consacrée aux pensions de vieillesse intègre désormais les données des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière. L'exercice 2021 a également été révisé avec les données des FPT et FPH. Les variations entre 2021 et 2022 sont donc à nuancer.

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.



BON À SAVOIR (2/2)

Des disparités importantes, selon le pays ou la zone de résidence des assurés, sont à relever dans la répartition des pensions françaises exportées :

- moins de 1% des assurés résidant en Algérie reçoivent une pension au titre des accords internationaux contre 72% pour ceux résidant en Suède ;
- moins de 5% des assurés résidant dans la zone hors UE-EEE-Suisse reçoivent une pension au titre des accords internationaux contre 39% dans la zone UE-EEE-Suisse.

Ces disparités s'expliquent par différents facteurs :

- la mobilité géographique des travailleurs de la zone UE-EEE-Suisse, dans leurs parcours professionnels, simplifiée par la liberté de circulation, de séjour et de travail dont ils disposaient à l'intérieur de cette zone ;
- la proximité géographique immédiate de certains pays européens avec la France, facilitant de fait des carrières partagées entre le pays de résidence et la France ;
- a contrario, l'importance probable de l'économie informelle dans certains pays qui a pu, dans le passé, constituer un frein dans la recomposition des carrières internationales.

- Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni
- 🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale
- 🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

LES PENSIONS DE VIEILLESSE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Chiffres clés 2022

5,1 Md€

de pensions de vieillesse ont été versées par la France à ses retraités qui résident à l'étranger.

Ce montant représente **2%** des dépenses globales de la France en matière de retraite de base, chiffrées à 258 Md€ en 2022.

+17,2 %

de prestations servies en comparaison de l'année précédente. Cette hausse doit être toutefois relativisée dans la mesure où l'exercice 2022 intègre pour la première fois les données du régime de la fonction publique d'État.

En excluant ces nouvelles données, la hausse équivaut à 4%.

Les pensions de vieillesse ont également été revalorisées à deux reprises en 2022, de 1,1% en janvier et 4% en juillet.

49 %

des prestations ont été exportées vers les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. Les cinq premiers pays de résidence des retraités (Algérie, Espagne, Portugal, Maroc et Italie) ont reçu près des deux tiers des paiements de la France.

24 %

des pensions versées à l'étranger sont des pensions internationales.

Cette part est sensiblement différente selon la zone ou le pays de résidence des retraités puisqu'elle atteint près de 40% dans l'Europe des règlements européens contre moins de 5% en dehors de cette zone. **Pour plus d'explications, voir Bon à savoir en pages précédentes.**

43 %

des pensions ouvertes ont été servies à des assurés de plus de 80 ans. Les hommes appartiennent à 46% à cette tranche d'âge et les femmes à 41%. Dans certains pays de résidence, notamment l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie, la proportion des hommes en retraite de plus de 80 ans atteint près de 60% des effectifs masculins totaux.

Cette particularité souligne la forte présence, dans ces pays de résidence, de retraités issus de flux migratoires anciens vers la France, notamment des années soixante et soixante-dix. **Répartition par âge obtenue à partir des effectifs de retraités de la Cnav.**

37 %

des pensions ouvertes ont été servies au titre d'un droit dérivé. L'Algérie, le Maroc et la Mauritanie sont les seuls pays de résidence du top 50 où les droits dérivés sont plus nombreux que les droits propres (respectivement 60%, 57% et 59%). Cette particularité s'explique par un âge moyen très élevé des retraités hommes dans ces trois pays - **voir chiffre clé précédent** - combiné à un âge moyen des retraitées femmes bien moins important (39% des pensionnées algériennes, marocaines et mauritaniennes ont plus de 80 ans).

3 500 euros/an

ont été versés, en moyenne, au bénéficiaire d'une pension de retraite (tous droits confondus), soit un peu plus de 290 euros par mois.

Ce montant est sensiblement inférieur à celui reçu par un retraité résidant en France (en moyenne, 9 600 euros annuel pour une pension du régime général) car les retraités de l'étranger ont souvent eu des carrières professionnelles partagées entre la France et un ou plusieurs autres pays et perçoivent donc plusieurs pensions nationales.

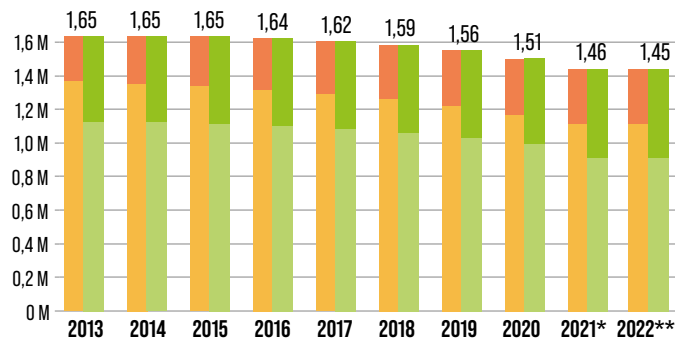
Néanmoins, dans certains pays du top 50, le niveau des pensions est supérieur, ou presque équivalent, à celui des pensions servies en France (11 800 euros en Thaïlande et 8 300 euros en Israël ou à l'Île Maurice) car les retraités qui y résident sont en majorité français et ont donc probablement accompli toute leur carrière professionnelle, ou au moins une grande partie, en France.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

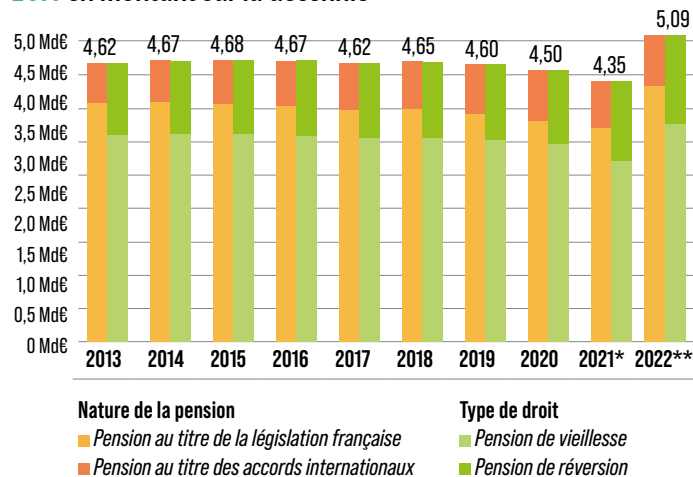


Historique sur 10 ans

-10 % en nombre sur la décennie



+10% en montant sur la décennie



* le périmètre de la collecte statistique a été élargi aux régimes des fonctions publiques territoriale et hospitalière, soit en 2021 un gain en nombre de + 6 000 pensions de retraite et en montant de + 81,9 M€.

** le périmètre de la collecte statistique a été élargi au régime de la fonction publique d'État, soit en 2022 un gain en nombre de + 21 000 pensions de retraite et en montant de + 572,0 M€.

POUR MIEUX COMPRENDRE CES ÉVOLUTIONS

Tout d'abord, il faut souligner que la période 2013-2022 a été impactée par deux ruptures de séries (voir notes de bas de graphiques) et que les pourcentages d'évolution sur dix ans sont donc à nuancer. Ainsi, en neutralisant ces éléments de rupture, l'évolution des pensions est de -13% en nombre et -4% en montant.

La baisse moins importante des montants s'explique par les revalorisations annuelles des pensions (+1,1% et +4,0% en janvier et juillet 2022), basées sur l'évolution des prix à la consommation, tandis que l'évolution sur les nombres a été renforcée par l'introduction de la LURA en janvier 2017 qui a réduit le nombre des nouveaux polypensionnés et donc celui des pensions affichées. Pour information, sous l'effet de cette mesure, la proportion des polypensionnés parmi les nouveaux retraités du régime général est passée de 49% en 2016 à 32% en 2019 (source Cnav). **Pour plus de précisions sur la LURA, voir glossaire.**

L'analyse ci-dessous de l'évolution des pensions a été réalisée en neutralisant les effets liés aux ruptures de séries de 2021 et 2022.

Pays de résidence du pensionné :

Ce sont les pensions servies en Algérie, Italie et Espagne qui expliquent en priorité cette tendance baissière, soit en cumulé pour ces trois pays sur dix ans : -204 000 pensions et -459,30 millions d'euros.

Les pensions servies au Portugal, en Israël, au Maroc, en Tunisie, au Luxembourg, en Suisse et au Royaume-Uni réduisent cette baisse, soit en cumulé pour ces sept pays sur dix ans : +9 500 pensions et +202 millions d'euros.

Type de pension :

On constate, d'une part, un déclin prononcé des pensions versées au titre de la législation française qui équivaut sur dix ans à des baisses de 20% en nombre et 9% en montant et, d'autre part, une croissance régulière et soutenue des pensions versées au titre des accords internationaux qui correspond sur dix ans à des hausses de 23% en nombre et de 28% en montant.

Ces évolutions contraires traduisent un changement en cours dans la composition des populations de retraités résidant à l'étranger :

- **la hausse des pensions au titre des accords internationaux** met en avant l'émergence d'un profil de retraités aux anciennes carrières internationales, lesquels ont profité de la liberté de circulation et du droit de travail accordés aux citoyens européens dans l'ensemble de l'UE et du développement du travail transfrontalier ;

- **la baisse des pensions au titre de la législation française** souligne en revanche un déclin des populations de retraités issues de la vague migratoire des années soixante et soixante-dix (Maghreb, Espagne, Italie et Portugal essentiellement), dont les carrières n'ont souvent été accomplies qu'en France ou n'ont pu être recomposées avec celles effectuées dans le pays d'origine.

En l'espace de dix ans, la part des pensions internationales dans le stock global des pensions françaises servies à l'étranger est passée de 16% à 23%.

Droit du pensionné :

Comme avec le type de pension, deux tendances s'opposent. Les droits propres ont fortement reculé en dix ans, de 21% en nombre et 12% en montant alors que les droits dérivés ont progressé de 4% en nombre et 17% en montant. La part des droits dérivés dans le stock global des pensions françaises servies à l'étranger est passée de 31% à 37% en dix ans.

Les caractéristiques démographiques des retraités résidant en Algérie, au Maroc et en Tunisie expliquent cette tendance. En effet, dans ces pays, les titulaires d'un droit propre, pour l'essentiel d'anciens actifs masculins ayant émigré en France dans les années soixante et soixante-dix, ont un âge moyen très élevé, en général supérieur à celui des conjointes, et donc une espérance de vie moindre, expliquant la progression des droits dérivés au détriment des droits propres (en 2013, 46% des pensions algériennes, marocaines et tunisiennes étaient de droit dérivé contre 58% en 2022).

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

L'allocation de retraite complémentaire complète les prestations versées par le régime de base. Elle est calculée sur la base d'un système par points acquis durant toute la carrière professionnelle. On distingue l'allocation de retraite (droit propre du retraité) et l'allocation de réversion (au décès du retraité, une fraction de sa retraite complémentaire est attribuée sous certaines conditions à ses ayants droit). Pour pouvoir y prétendre, le retraité doit avoir cotisé au cours de son parcours professionnel à au moins un de ces organismes : Agirc-Arrco (pour le salarié du secteur privé ou agricole), MSA (pour l'exploitant agricole), section professionnelle de la CNAVPL (pour le professionnel libéral, sauf avocat), CNBF (pour le professionnel libéral avocat) ou enfin Ircantec (pour l'agent non titulaire de l'État et des collectivités publiques).

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (1/2)

Rang	Pays et zones de résidence	Allocation de retraite		Allocation de réversion		TOTAL			
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Variation 2022/2021	Montant (€)	Variation 2022/2021
1	Algérie	114 258	105 908 553	144 186	123 560 798	258 444	↓	229 469 351	↓
2	Portugal	125 187	306 048 458	42 467	52 735 317	167 654	↓	358 783 775	↑
3	Espagne	100 244	175 543 197	30 125	39 220 827	130 369	↓	214 764 024	↑
4	Maroc	26 195	83 130 977	30 751	40 727 470	56 946	↑	123 858 447	↑
5	Italie	34 879	61 021 550	14 525	19 504 720	49 404	↓	80 526 270	↑
6	Belgique	31 338	108 925 908	9 582	22 949 250	40 920	↑	131 875 158	↑
7	Nouvelle-Calédonie	26 814	116 289 134	4 936	13 266 384	31 750	↑	129 555 518	↑
8	Tunisie	16 062	27 100 845	13 259	13 117 091	29 321	↓	40 217 936	↑
9	Allemagne	19 915	51 257 485	4 585	10 965 392	24 500	↑	62 222 877	↑
10	Suisse	15 184	94 019 625	1 979	14 683 230	17 163	↑	108 702 855	↑
11	Canada	9 377	27 102 998	1 458	4 526 771	10 835	↑	31 629 769	↑
12	Israël	8 671	66 209 870	1 374	7 627 253	10 045	↑	73 837 123	↑
13	Turquie	6 684	9 136 108	2 971	2 613 791	9 655	↓	11 749 899	↑
14	Royaume-Uni	7 841	40 209 051	922	5 819 826	8 763	↑	46 028 877	↑
15	Serbie	6 284	8 062 879	2 406	2 491 489	8 690	↓	10 554 368	↓
16	États-Unis	7 137	50 137 341	993	6 632 292	8 130	↑	56 769 632	↑
17	Sénégal	3 412	10 882 701	3 224	3 764 214	6 636	↑	14 646 915	↑
18	Monaco	4 854	49 433 004	1 044	7 494 799	5 898	↑	56 927 803	↑
19	Polynésie française	4 923	26 718 329	958	3 589 664	5 881	↑	30 307 993	↑
20	Luxembourg	3 466	23 044 110	505	1 977 222	3 971	↑	25 021 331	↑
21	Mali	2 811	2 418 529	1 085	879 066	3 896	↑	3 297 595	↑
22	Pologne	2 400	5 465 659	942	1 259 709	3 342	↑	6 725 368	↑
23	Pays-Bas	2 699	8 715 913	423	1 765 404	3 122	↑	10 481 316	↑
24	Japon	2 135	15 388 755	195	1 096 380	2 330	↑	16 485 135	↑
25	Australie	1 898	6 556 181	328	1 195 149	2 226	↑	7 751 330	↑
26	Thaïlande	2 003	19 355 452	171	878 566	2 174	↑	20 234 018	↑
27	Grèce	1 431	4 775 601	328	1 116 265	1 759	↑	5 891 865	↑
28	Ile Maurice	1 261	9 492 005	242	851 696	1 503	↑	10 343 701	↑

Chiffres clés 2022

2,07 Md€

d'allocations de retraite complémentaire ont été versés par la France à ses retraités qui résident à l'étranger.

+3,1%

de prestations servies en comparaison de l'année précédente. Cette hausse doit être toutefois relativisée dans la mesure où l'exercice 2022 intègre pour la première fois les données du régime Ircantec. En excluant ces nouvelles données, la hausse équivaut à 1%.

52%

des prestations ont été exportées dans les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. En outre, les cinq premiers pays de résidence des retraités ont reçu près de la moitié des paiements de la France.

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

● Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

🚫 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (2 /2)

Rang	Pays et zones de résidence	Allocation de retraite		Allocation de réversion		TOTAL			
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Variation 2022/2021	Montant (€)	Variation 2022/2021
29	Croatie	1 037	2 240 648	379	525 776	1 416	↘	2 766 424	↗
30	Suède	1 293	4 608 780	121	877 087	1 414	↗	5 485 867	↗
31	Madagascar	1 158	9 846 655	197	966 119	1 355	↗	10 812 774	↗
32	Autriche	1 144	4 174 633	201	1 035 621	1 345	↗	5 210 254	↗
33	Mauritanie	683	686 092	662	603 442	1 345	↗	1 289 534	↗
34	Saint-Pierre-et-Miquelon	1 040	4 803 227	264	571 403	1 304	↗	5 374 630	↗
35	Brésil	970	9 104 280	279	2 232 201	1 249	↗	11 336 481	↗
36	Bosnie-Herzégovine	600	725 757	166	171 729	766	↘	897 486	↗
37	Liban	637	6 432 289	93	613 723	730	↗	7 046 011	↗
38	Côte d'Ivoire	541	4 535 263	95	509 699	636	↗	5 044 962	↘
39	Danemark	540	1 784 901	77	397 317	617	↗	2 182 218	↗
40	Roumanie	523	3 341 133	89	251 659	612	↗	3 592 793	↗
41	Saint Barthélemy	543	2 915 912	61	489 007	604	↗	3 404 920	↗
42	Mexique	484	4 599 974	118	829 889	602	↗	5 429 863	↘
43	Andorre	522	4 562 110	76	481 630	598	↗	5 043 739	↗
44	Irlande	492	1 930 749	66	355 842	558	↗	2 286 591	↗
45	Hongrie	397	1 623 166	110	378 088	507	↗	2 001 254	↗
46	Cameroun	406	1 894 316	65	264 144	471	↗	2 158 460	↘
47	Vietnam	403	3 979 270	56	255 396	459	↗	4 234 665	↗
48	Chili	389	2 258 688	67	470 090	456	↗	2 728 778	↗
49	Macédoine du Nord	372	395 193	82	73 969	454	↘	469 162	↘
50	Norvège	392	1 341 240	38	323 755	430	↗	1 664 995	↗
	Autres pays de résidence	7 495	58 730 099	1 342	6 211 637	8 837	↗	64 941 737	↗
	Pays non distingués	1	3 199	0	0	1	↘	3 199	↘
	Total 2022	611 425	1 648 867 790	320 668	425 199 255	932 093		2 074 067 045	
	Total 2021	605 967	1 600 111 452	319 847	411 784 079	925 814		2 011 895 530	
	% d'évolution	0,9%	3,0%	0,3%	3,3%	0,7%		3,1%	

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

● Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

Chiffres clés 2022

66%

des allocations ouvertes sont des droits propres. Toutefois, parmi les cinquante premiers pays de résidence, l'Algérie et le Maroc font figure d'exception dans la mesure où leurs droits dérivés sont plus nombreux (respectivement, 56% et 54% de leurs droits totaux ouverts). L'exception observée dans ces deux pays met en lumière une population de retraités masculins plus âgée que dans le reste du monde, car issue probablement de flux migratoires vers la France anciens, notamment des années soixante et soixante-dix.

2 700 euros/an

ont été versées, en moyenne, au titulaire d'un droit propre et 1 300 euros au titulaire d'un droit dérivé. Il s'agit ici de moyennes annuelles par droit ouvert et non pas par bénéficiaire car ce dernier peut avoir été affilié à plusieurs régimes complémentaires au cours de sa carrière (Agirc-Arrco, Cnavpl, MSA et Ircantec) et donc percevoir plusieurs allocations.

Ces moyennes annuelles sont par ailleurs très variables selon le régime débiteur de l'allocation et le pays de résidence de l'allocataire.

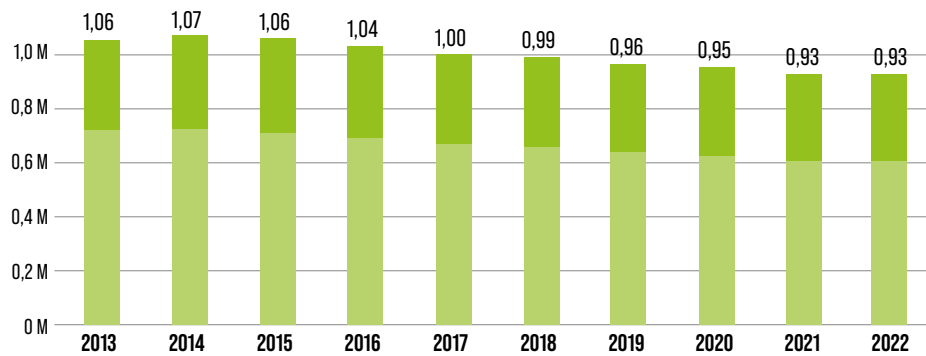
Par exemple, elles fluctuent de 800 euros, en droit propre, pour le régime agricole (MSA) à 15 200 euros pour le régime des professionnels libéraux (Cnavpl).

Elles oscillent également, parmi les cinquante premiers pays de résidence, de moins de 1 000 euros en Algérie et au Mali, à environ 10 000 euros en Thaïlande, au Vietnam, à Monaco et au Liban. Il convient ici de rappeler, pour comprendre ces disparités, que le montant de la retraite complémentaire dépend de deux facteurs principaux : d'une part, la durée de cotisation en France et, d'autre part, le niveau de la rémunération précédemment perçue en tant que travailleur.

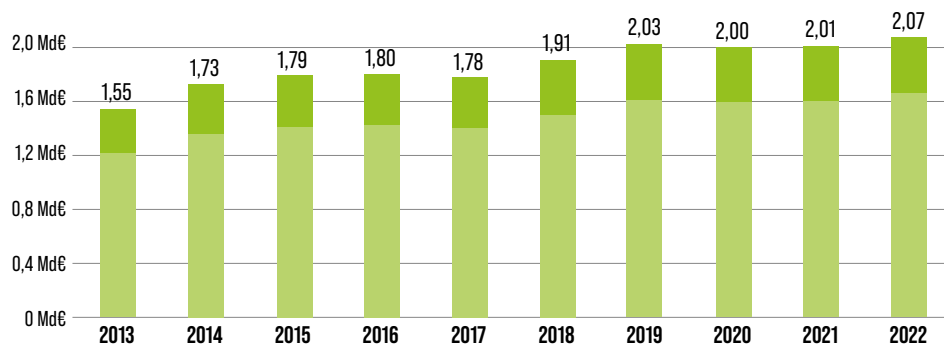
LES ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Historique sur 10 ans

-12 % en nombre sur la décennie



+34% en montant sur la décennie



Type de droit ■ Allocation de retraite ■ Allocation de réversion

2014	2018	2019	2020	2022
Homogénéisation des systèmes de collecte d'information à l'Agirc-Arrco qui a permis d'améliorer la complétude de l'indicateur sur les montants versés.	Refonte du système d'information à l'Agirc-Arrco, en prévision de la fusion des deux régimes au 1 ^{er} janvier 2019. Désormais, les données sont produites à l'échelon national, ce qui a permis un saut qualitatif.	Périmètre de collecte statistique élargi aux caisses des professions libérales, soit un gain en nombre de +3 286 allocations et en montant de +46,5 millions d'euros sur cet exercice.	Périmètre de collecte statistique élargi au régime des exploitants agricoles, soit un gain en nombre de +782 allocations et en montant de +483 882 euros sur cet exercice.	Périmètre de collecte statistique élargi au régime des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec), soit un gain en nombre de +32 753 allocations et en montant de +41,24 millions d'euros sur cet exercice.



POUR MIEUX COMPRENDRE CES ÉVOLUTIONS

Pays de résidence de l'allocataire :

Ce sont en priorité les allocations exportées vers l'Algérie qui expliquent la tendance baissière observée sur le nombre des droits ouverts à l'étranger, soit environ -93 000 droits sur dix ans. Les allocations exportées vers l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Belgique et le Maroc contribuent à renforcer cette tendance, soit en cumulé pour ces cinq pays de résidence : environ -72 000 droits sur dix ans.

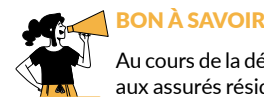
A l'inverse, les allocations vers la Nouvelle-Calédonie, pour l'essentiel, minorent cette tendance, soit environ +17 000 droits sur dix ans. Les allocations vers Israël, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse et la Polynésie française participent également à cette minoration, soit en cumulé pour ces cinq pays de résidence : environ +16 000 droits sur dix ans.

Droit de l'allocataire :

Ce sont en priorité les droits directs qui expliquent la tendance baissière observée sur le nombre des droits ouverts à l'étranger, soit environ -106 000 droits sur dix ans (-15%). Les droits dérivés participent dans une moindre mesure à ce recul avec environ -18 000 droits sur dix ans (-5%).

La part en nombre des droits dérivés (allocations de réversion) augmente ainsi régulièrement, passant en dix ans de 32% à 34% du stock des allocations payées par la France à l'étranger.

Cette tendance est à rapprocher de celle observée sur les pensions de vieillesse et résulte principalement, comme pour ces dernières, des caractéristiques démographiques des allocataires de droits directs résidant en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Ces derniers, pour l'essentiel d'anciens actifs de sexe masculin ayant émigré en France dans les années soixante et soixante-dix, ont à présent un âge moyen très élevé, généralement supérieur à celui des conjointes, expliquant ainsi que les titulaires d'un dérivé deviennent progressivement majoritaires (en 2013, 43% des allocations algériennes, marocaines et tunisiennes étaient de droit dérivé contre 55% en 2022).



BON À SAVOIR

Au cours de la décennie affichée, les allocations de retraite complémentaire versées aux assurés résidant à l'étranger ont connu deux évolutions contraires avec, d'une part, une baisse quasi continue du nombre des droits ouverts (soit -12% sur dix ans) et, d'autre part, une hausse dynamique des montants servis (soit +34% sur dix ans).

Plusieurs ruptures de séries sont à signaler au cours de la décennie et sont de nature à expliquer, en partie au moins, ces évolutions contraires :

LES RENTES D'AT-MP VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

La **rente d'AT-MP** (Accident du Travail - Maladie Professionnelle) est un revenu périodique attribué en réparation d'un dommage à la suite d'une incapacité permanente partielle ou totale due à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

On distingue les rentes de victimes (la personne victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle reçoit directement le montant de la rente, lequel est calculé à partir de son taux d'incapacité et du montant de son salaire antérieur) et les rentes de survivants (lorsque l'accident du travail ou la maladie professionnelle entraîne le décès de la victime, certains ayants droit peuvent prétendre à une rente).

Focus sur les 25 premiers pays de résidence

Rang	Pays et zones de résidence	Rente de victime		Rente de survivant		TOTAL		
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Variation 2022/2021
1	Portugal	10 555	28 875 615	1 033	13 176 446	11 588	42 052 061	↓
2	Algérie	6 955	17 398 303	1 366	15 298 752	8 321	32 697 056	↓
3	Espagne	4 087	11 013 811	325	4 262 367	4 412	15 276 178	↓
4	Maroc	2 180	5 960 635	639	6 760 218	2 819	12 720 853	↓
5	Italie	1 789	5 756 485	224	3 062 480	2 013	8 818 965	↓
6	Tunisie	1 113	2 810 686	198	2 083 676	1 311	4 894 363	↓
7	Belgique	733	1 859 598	98	1 557 393	831	3 416 991	↓
8	Turquie	373	1 095 335	99	949 456	472	2 044 791	↓
9	Allemagne	350	1 050 311	45	688 262	395	1 738 573	↓
10	Canada	305	658 771	22	293 065	327	951 836	↓
11	Serbie	300	787 302	20	209 692	320	996 994	↓
12	Suisse	238	702 977	14	248 865	252	951 842	↑
13	États-Unis	188	548 680	17	219 185	205	767 865	↓
14	Israël	171	519 504	8	206 546	179	726 051	↑
15	Mali	114	305 459	58	461 224	172	766 683	↓
16	Sénégal	93	342 114	70	550 019	163	892 133	↓
17	Pologne	108	383 006	36	511 543	144	894 550	↑
18	Royaume-Uni	114	423 984	14	233 713	128	657 697	↓
19	Luxembourg	98	219 058	10	170 886	108	389 944	↓
20	Croatie	66	190 013	5	60 664	71	250 677	↑
21	Australie	53	141 907	4	53 381	57	195 288	↑
22	Ile Maurice	49	131 719	4	53 404	53	185 123	↓
23	Thaïlande	44	106 163	2	48 791	46	154 954	↑
24	Pays-Bas	41	82 962	4	60 200	45	143 162	↓
25	Madagascar	41	118 370	3	18 837	44	137 207	↓
	Autres pays de résidence	546	1 564 103	100	1 243 495	646	2 807 598	↓
	Pays non distingués	259	619 058	21	240 832	280	859 890	↓
	Total 2022	30 963	83 665 932	4 439	52 723 391	35 402	136 389 323	
	Total 2021	33 154	86 011 163	4 824	53 627 731	37 978	139 638 893	
	% d'évolution	-6,6%	-2,7%	-8,0%	-1,7%	-6,8%	-2,3%	

Chiffres clés 2022

136,39 M€

de rentes d'AT-MP ont été versés par la sécurité sociale française à ses assurés qui résident à l'étranger.

-2,3 %

de prestations servies en comparaison de l'année précédente.

Cette évolution s'explique notamment par le recul des paiements en Algérie (-1,2M€) ainsi qu'en Italie, Espagne, Maroc et Royaume-Uni (-1,4M€ en cumulé pour ces quatre pays).

55 %

des prestations ont été exportées vers les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. En outre, les cinq premiers pays de résidence des assurés ont reçu 82% des paiements de la France.

11 900 €

ont été versés, en moyenne annuelle, aux titulaires d'un droit dérivé contre seulement 2 700 euros aux titulaires d'un droit propre.

Cette disparité tient au mode de calcul : l'ayant droit d'un salarié décédé à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle perçoit une rente équivalente à 40% du salaire annuel du défunt (voire 60% en remplissant certaines conditions) alors que le titulaire d'un droit propre se voit attribuer un montant basé sur le salaire des 12 derniers mois et qui varie suivant un taux d'IPP (incapacité permanente partielle).

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

● Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

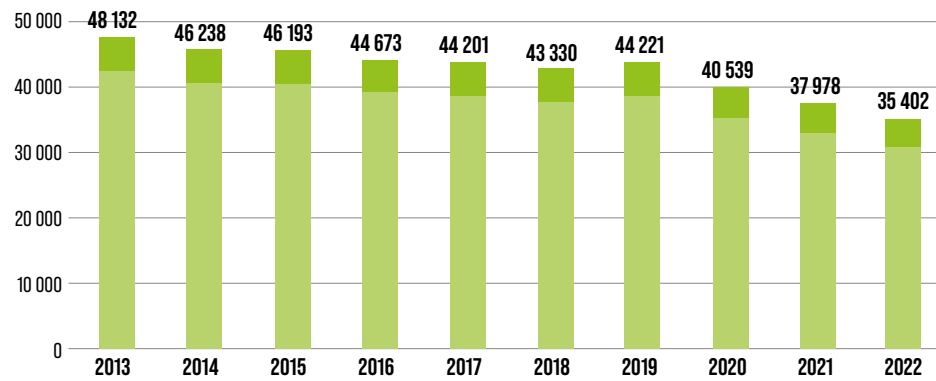
🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

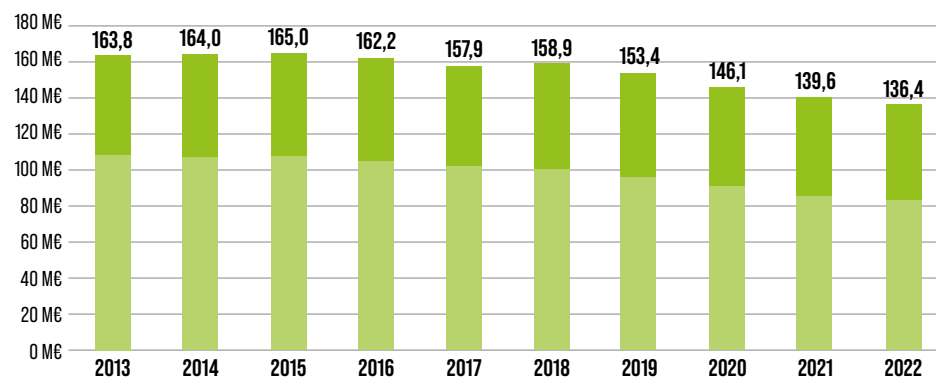
LES RENTES D'AT-MP VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Historique sur 10 ans

-26 % en nombre sur la décennie



-17 % en montant sur la décennie



Type de droit ■ Rente de victime ■ Rente de survivant



POUR MIEUX COMPRENDRE CES ÉVOLUTIONS

Pays de résidence du rentier :

Ce sont principalement les rentes servies en Algérie, Italie, Espagne, au Portugal et au Maroc qui expliquent cette tendance baissière, soit en cumulé pour ces cinq pays sur dix ans : -11 900 rentes et -27,47 millions d'euros.

Les rentes exportées vers Israël, la Pologne, le Royaume-Uni, la Suisse et la Roumanie infléchissent très légèrement cette tendance, soit en cumulé pour ces cinq pays sur dix ans : +171 rentes et +1,26 million d'euros.

D'une manière plus générale, la baisse des rentes d'AT-MP apparaît comme très homogène géographiquement. Elle atteint -23% en nombre et -15% en montant dans la zone de l'UE-EEE-Suisse et -31% en nombre et -19% en montant en dehors de cette zone.

Droit du rentier :

Ce sont les droits propres exportés qui expliquent en priorité cette tendance baissière dans la mesure où ceux-ci ont reculé de 28% en nombre et 22% en montant, ce qui équivaut sur la décennie à -11 800 rentes et -24,19 millions d'euros.

En revanche, les droits dérivés exportés (rentes de survivants) ont plus faiblement reculé durant la même période, avec des évolutions de -17% en nombre et -6% en montant, ce qui équivaut à -900 rentes et -3,2 millions d'euros.

LES PENSIONS D'INVALIDITÉ VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Le **pension d'invalidité** vise à compenser la diminution de salaire résultant de la perte d'au moins deux tiers de la capacité de travail ou de gains, due à la maladie ou à un accident non professionnel. On distingue les **pensions d'invalidité** (pensions versées directement aux assurés invalides n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite) et les **pensions de survivants invalides** (après le décès du bénéficiaire d'une pension d'invalidité ou de retraite, le conjoint survivant, s'il a atteint les conditions d'âge et s'il est invalide lui-même, peut prétendre au bénéfice d'une pension).

Focus sur les 25 premiers pays de résidence

Rang	Pays et zones de résidence	Pension d'invalidité		Pension de survivant invalide		TOTAL	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)
1	Portugal	1 275	8 069 308	17	156 607	1 292	8 225 914
2	Espagne	862	4 081 928	14	120 931	876	4 202 859
3	Belgique	657	4 329 235	20	157 171	677	4 486 406
4	Allemagne	662	1 844 840	4	15 559	666	1 860 398
5	Suisse	513	2 217 660	9	55 540	522	2 273 200
6	Luxembourg	179	782 320	0	0	179	782 320
7	Italie	132	812 201	8	52 595	140	864 796
8	Algérie	22	172 072	85	453 662	107	625 734
9	Maroc	73	572 278	32	146 778	105	719 057
10	Pologne	100	502 485	5	45 503	105	547 988
11	Canada	63	398 333	2	27 457	65	425 790
12	Pays-Bas	57	309 433	3	26 687	60	336 120
13	Turquie	47	452 148	4	13 041	51	465 189
14	Israël	44	481 784	1	2 673	45	484 457
15	Autriche	41	200 215	1	7 244	42	207 459
16	Sénégal	21	107 225	18	158 693	39	265 918
17	Royaume-Uni	34	320 444	4	16 246	38	336 690
18	Tunisie	28	194 959	8	43 577	36	238 537
19	Madagascar	22	250 207	5	40 697	27	290 904
20	Thaïlande	23	253 228	0	0	23	253 228
21	Roumanie	21	173 088	0	0	21	173 088
22	Suède	20	94 678	0	0	20	94 678
23	Etats-Unis	17	168 042	2	13 035	19	181 077
24	République tchèque	13	107 782	3	43 848	16	151 630
25	Irlande	13	61 583	2	16 586	15	78 169
	Autres pays de résidence	247	1 945 355	14	96 676	261	2 042 031
	Pays non distingués	28	198 247	0	0	28	198 247
	Total 2022	5 214	29 101 075	261	1 710 805	5 475	30 811 880
	Total 2021	5 307	28 449 751	270	1 695 962	5 577	30 145 714
	% d'évolution	-1,8%	2,3%	-3,3%	0,9%	-1,8%	2,2%

Chiffres clés 2022

30,81 M€

de pensions d'invalidité ont été versés par la sécurité sociale française à ses assurés qui résident à l'étranger.

+2,2%

de prestations servies en comparaison de l'année précédente. Pour information, les pensions d'invalidité ont fait l'objet de revalorisations de 1,8% et 4,0% en janvier et juillet 2022. Les pensions servies dans la zone de résidence de l'UE-EEE-Suisse ont augmenté de 4% et celles en dehors de cette zone ont reculé de 6%. Plus en détail, les pensions servies au Portugal et en Suisse ont connu une hausse marquée (+12% soit +1,1 million d'euros) au contraire des pensions versées en Belgique, en fort recul (-15% soit -0,8 million d'euro).

82%

des prestations ont été exportées dans les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. En outre, les cinq premiers pays de résidence des assurés, tous situés en Europe, ont reçu près de 70% des paiements de la France.

95%

des prestations ont été servies à des pensionnés titulaires d'un droit propre. Toutefois, une caractéristique propre à l'Algérie et au Sénégal est que les paiements français ont été adressés, dans ces pays, très majoritairement au titre d'un droit dérivé (73% pour le premier cité et 60% pour le second), très au dessus donc de la moyenne générale qui s'établit à 5% en 2022.

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

● Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

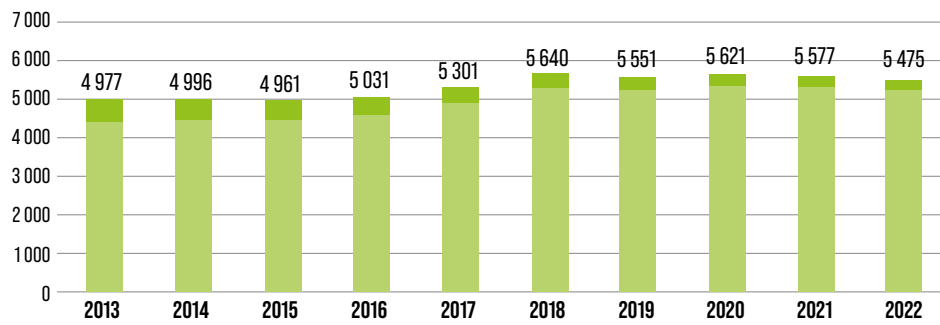
🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

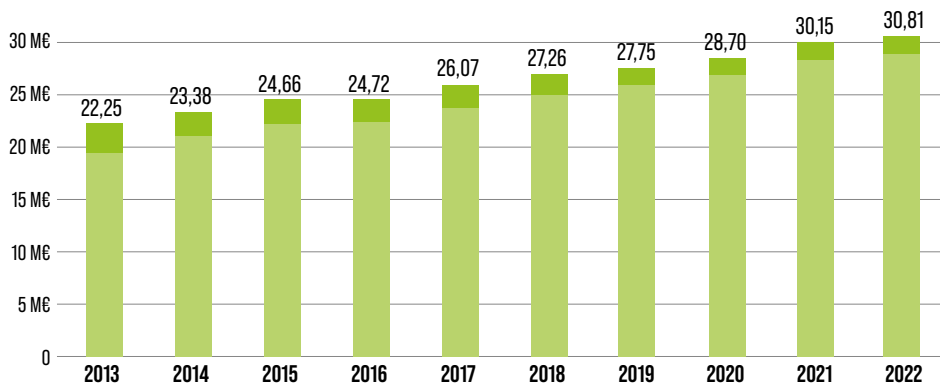
LES PENSIONS D'INVALIDITÉ VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Historique sur 10 ans

+10% en nombre sur la décennie



+38% en montant sur la décennie



Type de droit ■ Pension d'invalidité ■ Pension de survivant invalide



POUR MIEUX COMPRENDRE CES ÉVOLUTIONS

Pays de résidence du pensionné :

L'évolution générale des pensions d'invalidité repose principalement sur la hausse observée dans la zone de résidence de l'UE-EEE-Suisse (+803 pensions et +6,67 millions d'euros sur dix ans). Cette tendance est toutefois partiellement compensée par la baisse en dehors de cette zone de résidence (-379 pensions et -1,39 million d'euros sur dix ans).

Plus en détail, ce sont principalement les pensions exportées en Belgique, Espagne et Suisse qui expliquent cette tendance haussière, soit en cumulé pour ces trois pays sur dix ans : +1 043 pensions et +5,20 millions d'euros.

Les pensions payées en Algérie, au Maroc et en Tunisie minorent cette hausse, soit en cumulé pour ces trois pays sur dix ans : -558 pensions et -2,67 millions d'euros.

Droit du pensionné :

En matière de droit du pensionné, deux tendances s'opposent.

D'un côté, les droits propres qui augmentent sensiblement, soit sur dix ans : +19% en nombre et +31% en montant ;

Et d'un autre côté, les droits dérivés qui reculent très fortement, soit sur dix ans : -60% en nombre et -45% en montant.

La part des droits dérivés (pension de survivant invalide) se réduit ainsi sans interruption, passant de 12% en 2013 à 5% en 2022 du stock des pensions payées par la France à l'étranger.

LES CAPITAUX DÉCÈS VERSÉS AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Les capitaux décès sont des prestations en espèces d'assurance décès versées sous forme d'indemnité, aux personnes qui étaient, au jour du décès, à la charge effective totale et permanente de l'assuré, avec un ordre de priorité, à condition que la personne décédée n'ait pas liquidé sa retraite.

Le capital décès n'est pas attribué de façon automatique ; il l'est seulement si le ou les bénéficiaires éventuels en font la demande. Les bénéficiaires prioritaires disposent d'un mois à compter de la date du décès pour faire valoir leur droit de priorité. Passé ce délai, ce droit de priorité est perdu et la demande peut se faire dans un délai de deux ans à compter de la date du décès, au même titre que les bénéficiaires non prioritaires.

Focus sur les 20 premiers pays de résidence

Rang	Pays et zones de résidence	Capital décès			
		Nombre*	Variation 2022/2021	Montant (€)	Variation 2022/2021
1	Portugal	42	↘	109 160	↘
2	Algérie	20	↘	65 168	↘
3	Mali	20	↗	56 829	↗
4	Belgique	20	↘	46 501	↘
5	Maroc	16	↘	38 438	↘
6	Italie	15	↗	45 094	↗
7	Allemagne	15	↘	30 779	↘
8	Pologne	10	↗	32 437	↗
9	Bénin	10	-	3 681	-
10	Tunisie	9	↘	31 548	↘
11	Royaume-Uni	9	↗	24 881	↗
12	Canada	9	↗	12 224	↗
13	Suisse	7	↔	18 477	↗
14	Espagne	6	↘	24 987	↘
15	Roumanie	6	↗	17 468	↗
16	Congo	6	↗	13 032	↗
17	Sénégal	5	↘	16 146	↘
18	Madagascar	4	↔	9 332	↘
19	États-Unis	3	↘	5 791	↘
20	Luxembourg	3	↘	5 760	↘
	Autres pays de résidence	17	↘	45 977	↘
Total 2022		252		653 708	
Total 2021		290		770 821	
% d'évolution		-13,1%		-15,2%	

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

● Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France



CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ANNÉE 2022

En 2022, la sécurité sociale française a versé aux ayants droit de ses assurés décédés qui résident à l'étranger plus de 650 000 euros, soit une baisse de 15,2% par rapport à l'exercice 2021.

Les pays de résidence de l'UE-EEE-Suisse ont reçu près de 60% des paiements français à l'étranger et les cinq principaux pays de résidence, près de la moitié de ces paiements.

Historique sur 10 ans

Sur la période 2013-2022, les versements de capitaux décès à l'étranger ont progressé de manière dynamique, mais non linéaire, soit sur dix ans +147% en nombre et +65% en montant.

Les versements dans les pays de résidence de l'UE-EEE-Suisse ont toujours été majoritaires, oscillant entre 52% et 63% du montant total attribué par la France.

L'évolution irrégulière des versements des capitaux décès est fortement liée à la nature même de la prestation et à ses modalités d'attribution.

